

Direction générale des ressources humaines Service ressources humaines – AE/PM/ED concours.fa@men.lu

> Le Ministre de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse,

Vu le règlement grand-ducal du 24 octobre 2011 fixant les conditions d'admission au stage, le déroulement du stage et l'examen de fin de stage ouvrant l'accès aux fonctions de formateur d'adultes, notamment le chapitre ler.- L'examen-concours d'admission au stage des fonctions de formateur d'adultes ;

Arrête:

Article unique: Le programme, la durée des épreuves et le coefficient attribués à chaque épreuve du concours de recrutement aux fonctions de formateur d'adultes en enseignement technique, spécialité « éducateur gradué » sont définis d'après le relevé des épreuves suivant :

I. Première épreuve

Une épreuve écrite portant sur un sujet obligeant le candidat à regrouper, analyser et synthétiser divers concepts et notions utilisés dans les domaines de l'action éducative et sociale. Les sujets à traiter se réfèrent aux programmes de différentes branches choisies de l'enseignement éducatif et social, dispensées dans le cadre des études d'éducateur (cycle supérieur du régime technique de l'enseignement secondaire technique ; division des professions de santé et des professions sociales). Cette épreuve est à rédiger en allemand.

Coefficient: 1

Durée: 3 heures

II. Deuxième épreuve

Une épreuve écrite portant sur le cadre législatif, réglementaire et organisationnel de secteurs choisis de l'action éducative et sociale. Cette épreuve est à rédiger en français.

Coefficient: 1

Durée : 2 heures

III. Troisième épreuve

Une épreuve orale en langue française ou allemande (au choix du candidat) sur base d'un travail de réflexion et d'élaboration pédagogique.

Cette épreuve est à réaliser sur base d'un travail de réflexion et d'élaboration pédagogique (réalisé à domicile) portant sur un sujet pertinent de l'action éducative et sociale, ceci dans une perspective d'enseignement propre à la fonction de formateur d'adultes en enseignement technique à laquelle se préparent les candidats. Elle comporte également la préparation d'une activité d'enseignement se situant dans le cadre des études d'éducateur et se basant sur le travail en question. L'exposé, en langue française ou allemande (au choix du candidat), sera suivi d'une discussion au cours de laquelle le jury pose des questions se rapportant à l'exposé.

Coefficient : 2 Durée de l'exposé : 20 minutes

Préparation : à domicile

Luxembourg, le 1 4 MARS 2022

Le Ministre de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse,

Claude MEISCH

Exemples d'épreuves



EXAMEN CONCOURS RECRUTEMENT FORMATEUR D'ADULTES PREMIÈRE ÉPREUVE ÉCRITE

SPÉCIALITÉ : Éducateur gradué DATE : 25 avril 2022

BRANCHE: Epreuve 1 - Questionnaire en allemand

L'épreuve est à rédiger en allemand.

1. Sie unterrichten im ersten Jahr an der ENAD und thematisieren mit Ihren Lernenden bestimmte Aspekte ihrer beruflichen Praxis.

Durée: 3 heures

a) Was versteht man unter dem Begriff der "**professionellen Distanz**"! (2 P)

- b) Erläutern Sie mehrere Gründe für die Einhaltung der professionellen Distanz. Stellen Sie anhand eines Beispiels dar, welche Gefahren mit dem Nichteinhalten derselben verbunden sind. (3 P)
- c) Erläutern Sie, welche persönlichen Daten/Informationen Sie bezüglich ihrer Person weitergeben würden und welche auf keinen Fall? (2 P)
- 2. Im Abschlussjahr der Erzieherausbildung planen die Lernenden ein Projekt, welches Sie an ihrem Arbeitsort umsetzen.
 - a) Was sind die wesentlichen Merkmale einer sogenannten **Projektarbeit**? (3 P)
 - b) Erläutern Sie die Umsetzung von fünf Projektprinzipien, jeweils anhand eines konkreten Beispiels! (5 P)
- 3. Die Lernenden sollen sich jedes Jahr **SMART-Ziele** für ihren Lernprozess setzen.
 - a) Erläutern Sie die allgemeine Bedeutung von SMART-Zielen für den Lernprozess.
 (3 P)
 - b) Welches praktische Beispiel würden Sie den Lernenden zum besseren Verständnis geben? (2 P)



EXAMEN CONCOURS RECRUTEMENT FORMATEUR D'ADULTES DEUXIÈME ÉPREUVE ÉCRITE

SPÉCIALITÉ : Éducateur gradué DATE : 27 avril 2022

BRANCHE: Epreuve 2 – Questionnaire en français

Epreuve écrite portant sur le cadre législatif, réglementaire et organisationnel de secteurs choisis de l'action éducative et sociale

L'épreuve est à rédiger en français.

Question 1 (10 points)

- A) Suite à la ratification de la Convention des droits de l'enfant (décembre 1993) et à la loi de 1992 sur la <u>Protection de la Jeunesse</u>, l'État luxembourgeois est en obligation de protéger l'enfant contre toutes formes de mauvais traitements perpétués par ses parents ou toute autre personne à qui il est confié. Lorsque le bien-être d'un mineur est en danger, l'État est donc obligé d'intervenir pour le protéger.
- 1. Quelles sont les conditions que le législateur juge comme dangereuses, voire néfastes pour le développement et le bien-être d'un enfant /mineur ? Identifiez-les et décrivez-les, en vous référant à l'article correspondant dans le texte législatif / réglementaire ! (1 pt)
- 2. Expliquez l'action complémentaire du domaine de la protection de la jeunesse (loi du 10 août 1992) et de l'aide à l'enfance et à la famille (loi du 16 décembre 2008). Référez-vous aux articles respectifs du cadre législatif / réglementaire. (4 pts)
- **B)** En matière de <u>structures d'accueil de jour pour enfants</u>, l'État luxembourgeois a, en 2013, révisé la législation en vigueur, par le biais du règlement grand-ducal du 14 novembre 2013 concernant l'agrément à accorder aux gestionnaires de services d'éducation et d'accueil pour enfants.
- Décrivez brièvement les éléments centraux des prestations d'encadrement prévues au règlement grand-ducal en question (le personnel d'encadrement et les diverses formes de prise en charge des enfants).
 (2 pts)

Durée: 2 heures

Entre-temps, l'État a mis en place un dispositif en matière d'<u>assurance de la qualité</u> dans les structures d'éducation et d'accueil par le règlement grand-ducal du 27 juin 2016.

2. Identifiez les finalités et les moyens que le législateur s'est donné par ce règlement. (3 pts)

Question 2 (10 points)

Le <u>Revenu d'inclusion sociale</u>, créé par la loi du 28 juillet 2018, permet aux personnes n'atteignant pas un certain seuil de revenu, de bénéficier d'une assistance financière publique.

- 1. Expliquez la différence entre l'allocation d'inclusion et l'allocation d'activation. Pour quelle(s) raison(s) cette différence est-elle faite ? (1 pt)
- 2. Décrivez les missions qui incombent au Fonds national de solidarité. (2 pts)
- 3. Décrivez le rôle de l'Agence pour le développement de l'emploi (ADEM). (2 pts)
- 4. Expliquez à quel niveau et de quelle manière les offices sociaux entrent en jeu? (1 pt)
- 5. En considérant la loi dans son ensemble : quelle est votre opinion quant à son efficacité ? Motivez votre avis en donnant, au préalable, <u>votre</u> définition personnelle du concept d'inclusion sociale. (4 pts)



EXAMEN CONCOURS RECRUTEMENT FORMATEUR D'ADULTES ÉPREUVE ORALE

SPÉCIALITÉ : Éducateur gradué DATE : mai/juin 2022

BRANCHE: Epreuve 3

Epreuve orale en langue française ou allemande (au choix du candidat)

Durée de l'exposé : 20 minutes suivi d'une discussion avec le jury

Epreuve orale

sur base d'un travail de réflexion et d'élaboration pédagogique réalisé à domicile et portant sur le sujet suivant:

Denken Sie sich ein konkretes Beispiel einer oder mehrerer Beobachtungssituationen aus.

Der Bereich ist frei wählbar (Personen, Institution, Anlass, etc.).

Erklären Sie anhand dieses Beispiels, wie Sie den Lernenden vermitteln, wie eine Beobachtung realisiert, beschrieben und nach dem Konzept der Lerndispositionen analysiert wird!